

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/258 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ATTRIBUANT UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A LA REGION AUTONOME DE SARDAIGNE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le dix-neuf décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, FEDERICI Balthazar, FRANCESCHI Valérie, GRIMALDI Stéphanie, LUCCIONI Jean-Baptiste, MOSCONI François, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, VALENTINI Marie-Hélène

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLI Yannick à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. MOSCONI François
M. ORSUCCI Jean-Charles à M. FEDERICI Balthazar
Mme RUGGERI Nathalie à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, CASTELLANI Michel, COLONNA Christine, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, POLI Jean-Marie, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

CONSIDERANT les importants dégâts provoqués par les fortes intempéries dans la Province d'Olbia,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

ORIGINE : BP + BS 2013

PROGRAMME : 4111F

MONTANT DISPONIBLE 759 488 €

*** REGION AUTONOME DE SARDAIGNE**

Aide exceptionnelle **60 000,00 €**

MONTANT AFFECTE..... 60 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU..... 699 488 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 19 décembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI